

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JANVIER 2022

DEL-2022-1

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 20/1/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. FRANCOIS, OBERLI.

Étaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. DEAGE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT, POURRAZ,

MM. CHEVALLOT, DIAZ, GATINET, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN - CHALET DE L'AULP - TRANCHE 2 - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT ET EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET GRAND ANNECY AGGLOMERATION.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 7 mai 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, le Grand Anancy Agglomération et la commune de TALLOIRES-MONTMIN pour l'aménagement de voirie, le renforcement du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'électricité, route du Col de l'Aulp.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le Grand Anancy, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux, selon l'allotissement et critères suivants :

La consultation comprend 1 lot.

Critères de jugement des offres : 30 % : prix,
50 % : valeur technique,
20 % : délais.

➤ **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, VRD »**

Estimation du lot n°1 (concerne les trois maîtres d'ouvrage) :

Total : 770.280,89 € HT

Part Grand Anancy Agglomération : 409.861,80 € HT

Part Commune : 281.814,29 € HT

Part SYANE : 78.604,80 € HT

Afin de pouvoir assurer un début de chantier dès le mois de mars, il est prévu de réunir la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes le 7 février 2022, pour analyser et classer les offres et permettre la signature des marchés à intervenir.

Il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour l'autoriser à attribuer et signer le marché, conformément au classement établi par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour l'attribution des marchés à conclure avec chacun des titulaires retenus,
2. à autoriser le Président à signer le marché à intervenir, relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

 **Syane**
ENERGIES A NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.